



PRIÈRES POUR LES ARMÉES - 1678

Mandement du 9 mars 1678 pour des prières publiques

*« François Malier par la grace de Dieu et du St Siege []
evesque de Troyes con^{er} du Roy en ses con^{ls} Aux Doyens, chapitres,
Abbez, prieurs, communautés ecclesiastiques, Curez et vicaires de
cette ville, fauxbourgs et Diocese, exempts et non exempts, salut
ce n'est pas assez de decouvrir les lauriers, qu'un triste hyver avoit
obligé de coucher dans la terre, l'un dans leur tombeau, si le soleil
qui leur avoit donné la vie, ne leur en rendoit une nouvelle, en
retablissant leur agreable verdure qui en fait la beaute ; aussy tous
les pionniers les plus robustes, les soldats les plus guerriers et les
capitaines les plus vaillans, travailleroient en vain a faire
revivre ceux que les campagnes dernieres ont presentez au Roy,
si cet astre tousjours brillant, ne descendoit sur les lieux où sa
main sacrée les doit cueillir, po^r respandre ses lumieres par les
ordres que sa sagesse y donne, et animer ses armées par l'exemple
de ses fatigues et de ses travaux ; c'est ce que nous apprenons que sa
maj^{te} va faire se mettant a la teste de ses troupes, po^r continuer
les conquestes et les victoires qu'elle a remportée depuis long temps sur
ses ennemis ; mais co^e les saisons n'espargnent pas plus les testes
couronnées, que leurs sujet, qu'elles alterent les santéz les mieux
affirmées et que les victoires ont leurs vicissitudes, si elles ne sont
sostenües de la main de celuy qui les fait pancher où il luy
plaist ; nous nous sentons pressez d exciter le zele de tous ceux que
Dieu a commis a nos soins, a redoubler leurs vœux po^r la
conservation de la personne sacrée de n^{re} monarque triomphant,
la prosperité de ses armes, et l'accomplissement de ses justes dessains.
A cet effect voulant exciter plus puissamm^t la pieté des fideles nous
ordonnons que le tres St Sacrement de l'autel sera expose dans les
eglises de cette ville et fauxbourgs aux jours cy dessoubz marquez
et dans les autres villes, co^e dans toutes les eglises de n^{re} Diocese, il
y sera exposé les trois premiers dimanches du mois assignéz avec*

les ceremonies accoustumées en pareil cas, y sera aussy chanté l'Exaudiat, le verset et la collecte po^r le Roy, les dimanches et festes, a la fin des messes parroissiales et a l'issüe des vespres, sera faite une procession les Dimanches seulement et tous les prestres qui celebreront seront advertis de dire la messe collecte particulièrement dans les Eglises où se fait l'office canonical. Mandons a nos Archip^{bre} et Doyens ruraux de tenir la main a l'execution des pntes chacun dans son district et sera n^e pnt mandem^t lû et publie aux prosnes des messes parroissiales et affiché aux portes des Eglises de cette ville et sera carillonne dimanche prochain a quatre heures du matin dans toutes les Eglises de lade ville et fauxbourgs pendant une demie heure et dans chacune d'icelles, le jour ou seront les prieres durant l'exposition et a la benediction du St Sacremt . fait a Troyes le neuf^e jour du mois de mars mviC soixte et dix huict.,/ francois E. de Troyes »

Les Eglises designées pour les prieres
En nostre Eglise cathedrale de Dim. 13 Mars
Aux Carmelit. de la ville le Sam. 19 feste de St Joseph
A St Aventin le Dim. 20
A nre De aux nonains le lundy 21 feste de St Benoist
A N. D. des préz le vend. 25 jour de l'annonc.
A St pantaleon le Dim 27
Aux Carm. du fauxb. le vend. 1^{er} apv. f. de N. D. de pitié
A St Nicier le sam. 2 jour de la feste
A St Frobert le Dim. 3
A lhostel Dieu le Comte le 10 jour de pasques
A La visitation le lundy 11
A St Gilles le mardy 12
Aux pbres de L'orat. le merc. 13
Aux ursulines le Dim. 17
A Ste Savine le Dim. 24
A St Martin ez aires le lun. 25 f. de St Marc
Aux Jacobins le vend. 29 f. de St p. le martyr
A St Jacques aux non. le Dim 1. May feste dud St
A St Loup le merc. 4 f. de ste heleine
Aux capucins le Sam. 7 f. de St martin
A foicy le Dim. 8
A St Remy le Dim 15
A Ste Scolastiq le jeudy 19 jour de l'Asc.
A St Martin ez vig. le Dim. 22
A lhosp. St Nic. le Dim. 29 jour de la pent.
A la congrega^{on} le lundy 30
Aux Cordeliers le mardy 31
A la Trinité du fauxb. le Dim. 5

A St Estienne et a St urbain le jeudy 9
A St Antoine le Sam. 11 St Barn.
A montier la celle le Dim. 12
A Ste Magdeleine le jeudy 16
A St Denis le Dim. 19 f. St Ger. protz
A St Jean le vend 24 feste dud. St
A St nicolas au marché le Dim. 26

Soit 35 églises.

Note : nous sommes pendant la guerre de Hollande, commencée en 1672. En 1678, Louis XIV doit faire face à l'alliance anglo-hollandaise. Il concentre ses armées dans le nord de l'actuelle Belgique. Il prendra Gand, Ypres et Puyserda. La paix de Nimègue est signée le 10 août 1678.
Les prières auront été utiles...

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G44



APPEL À SAINTE HÉLÈNE - 1678-1681

À plusieurs reprises entre 1678 et 1681, on implore l'aide de sainte Hélène, patronne de la ville de Troyes pour combattre la sécheresse.

Descente de la châsse de Sainte Hélène le 19 août 1678

Vu la grande sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois, les cultures souffrent « *des ardeurs tres cuisantes et presque insupportables* ». Des prières ont été dites. Pour obtenir « *plus promptement et plus efficacement l'enterinement de nos demandes* », il est décidé de faire intervenir sainte Hélène. Le dimanche suivant, la châsse de la sainte sera descendue devant les fidèles et portée en procession à l'issue de la grand-messe autour de la cité. Elle restera exposée dans la cathédrale « *a la vénération des fideles* ».

Nouvelle descente de la châsse de Sainte Hélène le 24 juin 1679

De nouveau, une grande sécheresse s'est installée depuis longtemps. Il est jugé « *a propos de recourir a nos mediatrices envers Dieu po^r obtenir de luy par leur intercession une pluye feconde* ». Comme en pareil cas, la châsse de sainte Hélène sera descendue et après les vêpres, elle sera portée en procession vers la chambre de ville. Elle restera ensuite exposée au milieu du chœur de la cathédrale pour « *exciter les fideles a venir joindre leurs prieres* » à celles des religieux.

Exposition de la châsse de Sainte Hélène le 28 juin 1681

Les biens de la terre sont en danger du fait des grandes sécheresses qui durent depuis longtemps. La châsse de sainte Hélène sera de nouveau descendue et exposée dans le chœur de la cathédrale pendant quelques jours afin d'inciter les fidèles à prier pour l'arrivée des pluies.

Remontée de la châsse de Sainte Hélène le 9 juillet 1681

Dieu a écouté les prières des fidèles et a accordé un temps favorable grâce à l'intervention de sainte Hélène. Des actions de grâce lui seront rendues dimanche prochain par une procession autour de la cité. Sa châsse retrouvera ensuite sa place dans la cathédrale.



église ND de la Compassion Paris 17e

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G44
photo : <http://www.patrimoine-histoire.fr/>



FRAYEUR GÉNÉRALE DU 19 NOVEMBRE 1726

En 1726, un évènement extraordinaire répandit dans Troyes une frayeur : le 19 novembre, sur les sept heures du soir il parut un phénomène tel qu'on n'en avait jamais vu, la lune était dans son dernier quartier, et l'on était alors privé de sa clarté ; le ciel était tout en feu ; la consternation fut générale. On crut être parvenu à la fin du monde ; le son des cloches, dans les villes et dans les campagnes, appelaient les fidèles aux églises, où ils passèrent une partie de la nuit en prières.

*On vit un phénomène Paraître dans les airs,
On crut que cet emblème Menaçait l'univers.
La lune était couchée, Cependant la clarté
Du ciel était en feu, Sortaient flammes poussées
Tout comme des fusées Tout chacun priait Dieu.
On crut la fin du monde Certaine en cet instant,
Sur la mort on se fonde, Chacun fut pénitent.
Les cloches solennelles appellent aux fidelles
Aux églises aussitôt, Pour fléchir la colère
Du grand Dieu débonnaire : Tout disparut bientôt
Près le ruisseau de Vienne, Le feu prit à Croncels
Les calamités viennent Juques dans les Tauxelles :
Presque toujours brulée, ravagée, inondée,
A plus de trois pieds d'eau La ville dans ses rues
Semble être prévenue d'un déluge nouveau.*

relevé par Marie-France FÈVRE
sources : AD Aube cote 8J34



APPROBATION DE SAGE-FEMME - 1728

Le 20 mars 1728, **Jeanne LAMOUREUX femme de Jean MARTIN** demt en cette ville, par sa « probité, capacité et experience » est autorisée par l'évêque, à exercer la fonction de sage-femme.

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62



DRAGON INTERDIT - 1728

Défense de porter le dragon aux processions - Ordonnance du 25 avril 1728

Le promoteur a demandé à l'évêque qu'il défende aux religieux de l'Abbaye de Saint Loup de porter dans les processions « *une figure indecente de Dragon* ». Cette pratique est en usage depuis des temps immémoriaux.

L'évêque a bien été informé que cette figure cause des irrévérences et des troubles lors des processions. « Cette figure n'est capable que d'oter aux ministres de J. C. aussi bien qu'au reste des fideles le recueillement et l'attention avec laquelle ils doivent prier ». Afin de ramener l'ordre nécessaire à « la sainteté de notre Religion », l'évêque interdit l'exhibition de cette figure de Dragon.

Note : Le dragon est le symbole du Mal et la bête de l'Apocalypse. Une interprétation y voit la représentation d'Attila, dont l'armée avait été détournée de Troyes par saint Loup en 451. C'es peut-être le souvenir de cette victoire contre le Mal qui est célébrée à Troyes lors de la fête des Rogations qui a lieu les trois jours précédant l'Ascension et pendant lesquels les fidèles processionnent pour demander la protection divine sur les récoltes.

Le dragon y est porté le premier jour, déguisé en fiancée, le deuxième, en mariée et le dernier jour, sous forme de dépouille.

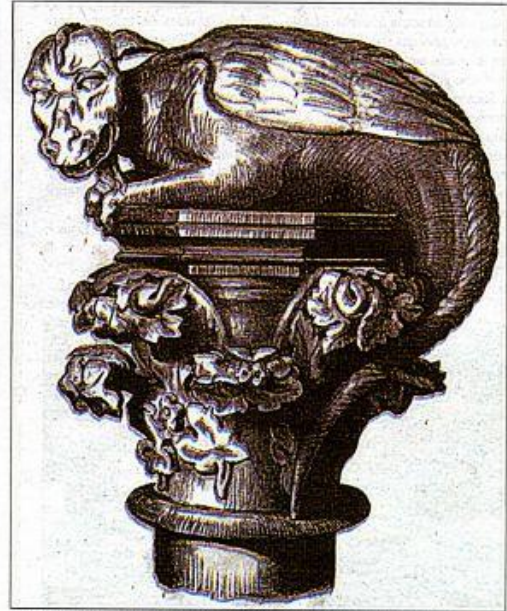
Pour en savoir plus, lire l'article des Archives départementales (lien ci-dessous).

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI

source : AD Aube G62

note et gravure AD Aube

<http://www.archives-aube.fr/a/974/un-dragon-dans-les-rues-de-troyes/>



Une sculpture de la Chair Salée était placée sous la chaire de l'abbatiale de Saint-Loup (Annuaire de l'Aube, 1877)



PERMISSION D'ENSEIGNER LE LATIN - 1737

Ordonnance du 17 août 1737

L'évêque donne la permission à Me Jacques GARDANNE ecclésiastique du diocèse de Toulon pour « enseigner les principes de la langue latine et les belles lettres a la jeunesse » dans Troyes et autres lieux du diocèse. »

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI

source : AD Aube G62